



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. N° D'APPROBATION

S.WA-3304

SEP - 4 1986

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Digi Canada Inc.
Unit 23, 877 Alness Street
Downsview, Ontario
M3J 2H9

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Bench Scale / Balance de
table électronique.

Teraoka Seikoshu Coltort
5-13-12 Kugahara
Ohta Ku Tokyo, Japan/Japon

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

DS 410 "COMPO"

150 kg x 0.05 kg
60 kg x 0.02 kg

Or avoirdupois equivalent / Ou
l'équivalent en avoirdupois.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved devices are self-contained electronic bench scales.

The scale base is fabricated from steel tubing and can be levelled by means of four adjustable feet and a bullseye level. A single bending beam load cell is attached to the base and is protected from over loading by means of adjustable stops and shock absorbent padding. The load receiving element is a skirted steel platter.

A digital weight indicator with five (5) digits of the seven segment fluorescent type is used. Annunciators are provided for Zero and Net.

The operator's controls consist of On/Off, Zero and a Tare button.

The display unit accommodates the zero and span control adjustments and can be sealed independently with a lead and wire seal or with a tamper proof paper seal, however, the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances de table électroniques autonomes.

Le socle de la balance est fabriqué en tubes d'acier et peut être mis au niveau à l'aide de quatre pieds réglables et d'une bulle de mise au niveau. Une seule cellule de pesage de flexion est fixée au socle et est protégée contre les surcharges par des butées réglables et un coussin amortisseur. L'élément récepteur de charge est un plateau d'acier à rebord.

L'indicateur pondéral à affichage numérique comporte cinq (5) chiffres à sept segments de type fluorescent. Des voyants sont associés à la mise à zéro et au poids net.

Les commandes de l'opérateur consistent en un interrupteur ON/OFF (marche/arrêt), une touche de mise à zéro et une touche de tarage.

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée sont situés dans l'ensemble d'affichage et peuvent être plombés séparément à l'aide d'un plomb et d'un fil métallique ou à l'aide d'un sceau en papier inviolable. Toutefois, compte tenu de sa conception, l'appareil ne peut pas être plombé suivant les exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

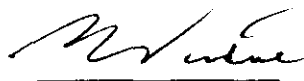
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-T192
PROJECT/Projet: AP-ML-85-0231

SEP - 4 1986

